



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'Administration

Séance du 04 janvier 2023

DELIBERATION N°2023/05

*Extrait de la réunion du 04 janvier 2023 à 10 h30, organisée à l'hôtel Edouard Mouret
rue Raymond Marc 30000 Nîmes*

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 7 votants

Christian BASTID, Denis BOUAD, Maryse GIANNACCINI, Rémi NICOLAS, Julien PLANTIER, Philippe RIBOT, Christophe SERRE

Excusée : Françoise LAURENT PERRIGOT

Pour le Collège des membres associés : 4 votants

Laurence BARDUCA-FAUQUET, Vincent BOUGET, Marc LARROQUE, Sylvie NICOLLE,

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 1 votant

Carole SOLANA

Excusée : Amal COUVREUR

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable Christine MAZIERE, Inspecteur des Finances Publiques Nicolas SAUZET

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement : Magali MONTICELLI,
Nicolas JEANNET

Cabinet de la Présidente du Conseil Départemental du Gard : Vincent TAISSEIRE, Frédéric
DESCHAMPS

Directeur Général des Services du Conseil Départemental : Thierry BLACLARD

AFFILIATION VOLONTAIRE DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT AUPRES DU CENTRE DE GESTION DU GARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26, R.2221-53 à R.2221-62,

Vu la délibération n°4 du Conseil départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence départementale de l'habitat et du logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,

Vu les statuts de l'Agence,

Vu la note de synthèse envoyée par courriel aux membres du conseil d'administration,

Vu les pièces du dossier,

Considérant que le Centre de Gestion du Gard apporte aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affiliation volontaire auprès du Centre de Gestion du Gard,

**Le quorum de la moitié des membres titulaires étant atteint,
La présentation relative à l'affiliation auprès du Centre de Gestion du Gard étant faite ;**

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Il est adoptée l'affiliation volontaire de l'Agence départementale de l'habitat et du logement auprès du Centre de gestion du Gard.

Résultat du vote : 12 voix POUR

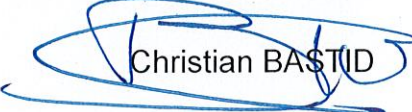
A l'unanimité, adopté.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,


Christian BASTID

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le :

- l'affichage le : 06 JAN. 2023

- la transmission au représentant de l'Etat le : 06 JAN. 2023

